

# Tableau de synthèse

34 recommandations

Décisions du C.A et explications

## // REPRÉSENTATION //

1. Constituer un groupe de sociétaires volontaires pour assumer les missions de représentation	<b>Recommandation retenue</b> ✓
2. Expliciter les valeurs et la stratégie de SMart pour une meilleure appropriation par les sociétaires ambassadeurs	<b>Recommandation retenue</b> ✓
3. Créer un groupe d'appui en soutien aux sociétaires ambassadeurs	<b>Recommandation retenue</b> ✓ avec reformulation Le Conseil d'administration demande à la Direction du Développement et de la Stratégie de mettre en œuvre ce groupe d'appui. Le Conseil d'administration désigne un ou deux administrateurs pour participer à ce groupe d'appui
4. Définir la composition et le fonctionnement du groupe d'appui	<b>Recommandation retenue</b> ✓ avec reformulation Le Conseil d'administration charge la Direction du Développement et de la Stratégie de cette définition
5. Croiser les missions de représentation et les profils des sociétaires ambassadeurs	<b>Recommandation retenue</b> ✓ avec reformulation Un processus de sélection des sociétaires ambassadeurs sera mis en œuvre par la Direction du Développement et de la Stratégie sur la base de critères objectifs visant à l'adéquation entre les besoins de représentation de SMart et les candidats volontaires.
6. Stimuler les échanges au sein du groupe des ambassadeurs et ainsi développer un sentiment de communauté	<b>Recommandation retenue</b> ✓
7. Faire connaître les actions de représentation de la coopérative	<b>Recommandation retenue</b> ✓
8. Définir formellement les missions des sociétaires ambassadeurs	<b>Recommandation retenue</b> ✓

## // OUTILS INFORMATIQUES //

9. Favoriser la communication de la Direction des Services Informatiques vers la communauté des utilisateurs dans un souci de transparence	<b>Recommandation retenue</b> ✓
10. Mettre en place un comité de pilotage	<b>Recommandation rejetée</b> ✗ Le Conseil d'administration se dotera de moyens visant à assurer la supervision et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations retenues
11. Identifier 6 typologies d'utilisateurs (« personas »)	<b>Recommandation retenue</b> ✓ avec reformulation Le travail de définition de typologies d'utilisateurs est un chantier transversal qui dépasse l'idée d'identifier une typologie des utilisateurs des outils informatiques et qui devra être mené de manière transversale au sein de SMart
12. Définir une « baseline », mesure de référence actuelle de la satisfaction de la communauté des utilisateurs SMart	<b>Recommandation reportée</b> ⌚ Le Conseil d'administration souhaite s'accorder plus de temps sur ce sujet avant de décider, notamment pour voir si d'autres méthodes plus transversales ne seraient pas plus efficaces en vue d'évaluer la pertinence des changements et la satisfaction des utilisateurs au-delà des outils informatiques.
13. Effectuer des enquêtes quantitatives régulières afin d'évaluer l'évolution de la satisfaction des utilisateurs	<b>Recommandation reportée</b> ⌚ Cette recommandation est entièrement liée à la recommandation 12.
14. Effectuer des enquêtes qualitatives auprès des utilisateurs afin de cerner les axes de développements futurs	<b>Recommandation retenue</b> ✓
15. Définir des critères d'évaluation objectifs et pertinents	<b>Recommandation retenue</b> ✓ Ce sujet doit être traité en lien avec la recommandation 14 sur les enquêtes qualitatives.

## // COMITÉ ÉTHIQUE //

16. Veiller à la cohérence entre les valeurs et les pratiques de SMart	<b>Recommandation retenue</b> ✓
17. Étoffer la charte des valeurs de SMart	<b>Recommandation reportée</b> ⌚ Le Conseil d'administration est d'accord sur l'idée que le Comité éthique pourra faire des propositions qui visent à améliorer la définition de notre charte de valeurs telle que définie par les statuts de SMartCoop, à l'épreuve de leur propre expérience pratique, ce qui rend nécessaire le report de cette recommandation. La question reste donc ouverte.
18. Veiller à ce que l'impact sociétal et environnemental de SMart soit conforme avec sa charte des valeurs	<b>Recommandation rejetée</b> ✗ Les statuts de SMartCoop prévoient (article 3 § 4 relatif au but social) que, chaque année, le Conseil d'administration rédige un rapport spécial sur la manière dont SMart a veillé à réaliser son but social. Le Comité éthique ne peut se substituer au Conseil d'administration et ne peut avoir pour rôle de valider le bilan social de SMart (rôle qui relève du Conseil d'administration conformément aux statuts)

### 34 recommandations

### Décisions du C.A et explications

<p>19. Être un organe consultatif qui s'inscrit, en termes de gouvernance, en relation directe avec l'Assemblée générale des sociétaires et qui émet des recommandations à la structure dans son ensemble</p>	<p><b>Recommandation retenue</b> ✓</p>
<p>20. Se saisir des questions qui lui paraissent pertinentes et être saisi par l'ensemble des membres de la communauté et des services de SMart</p>	<p><b>Recommandation retenue</b> ✓ Le Conseil d'administration souligne la nécessité d'un travail préalable afin de cadrer le champ d'action du Comité éthique quant aux sujets à traiter, en particulier pour ce qui est des questions soulevées par l'ensemble des sociétaires, pour qu'il puisse assurer sa mission avec efficacité.</p>
<p>21. Être composé d'un groupe de 15 sociétaires et de 15 suppléants et se donner les moyens de consulter des personnes externes à la structure</p>	<p><b>Recommandation retenue avec reformulation</b> ✓ La composition proposée ne convient pas. Il est nécessaire que le nombre des membres du Comité éthique soit limité pour rendre ce Comité efficace. Il faut qu'il soit composé de professionnels d'une part (qui ont une expérience due à leur parcours et qui seront rémunérés pour ce travail ; deux personnes pourraient suffire) et de sociétaires bénévoles d'autre part (prioritairement des anciens membres qui grâce à SMart ont pu accomplir un parcours professionnel ; quatre personnes pourraient suffire). Un permanent pourrait en outre assurer l'animation et le secrétariat du Comité.</p>
<p>22. Être attentif à la sélection de ses membres</p>	<p><b>Recommandation retenue</b> ✓</p>
<p>23. Proposer des mandats de 2 ans aux membres du comité éthique avec une composition renouvelable par moitié chaque année</p>	<p><b>Recommandation retenue</b> ✓</p>
<p>24. Assurer un système de « garde » des membres du comité éthique pour les procédures d'urgence</p>	<p><b>Recommandation retenue avec reformulation</b> ✓ L'idée d'une procédure qui permette de saisir le Comité dans un délai court afin de travailler sur un sujet qui pose un problème éthique est bonne mais il ne peut être question d'un système de « garde » ni « d'urgence ».</p>
<p>25. Assurer l'indemnisation des membres du comité éthique</p>	<p><b>Recommandation reportée</b> 🕒 Le Conseil d'administration estime qu'une réflexion plus approfondie doit être menée sur la question de la rémunération des sociétaires dans le cadre de leur participation à des travaux d'intérêt collectif.</p>
<p>26. Définir un règlement d'ordre intérieur qui aborde les points d'exclusion et de suspension ainsi que le cadre de travail du futur comité éthique</p>	<p><b>Recommandation retenue avec reformulation</b> ✓ La définition d'un règlement d'ordre intérieur est nécessaire pour donner un cadre précis au travail du Comité éthique. Cependant, il n'est pas nécessaire que le règlement d'ordre intérieur soit rédigé avant de lancer le Comité éthique. La pratique du Comité éthique devra permettre dans un délai raisonnable de le rédiger, de façon plus pertinente. Les membres du Comité éthique pourront faire des propositions qui devront être validées par le Conseil d'administration.</p>
<p><b>// TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE //</b></p>	
<p>27. Développer un comité de transparence économique et financière autour de cinq axes fondamentaux</p>	<p><b>Recommandation retenue avec reformulation</b> ✓ Le principe d'améliorer la transparence économique et financière autour des cinq axes fondamentaux est retenu. L'idée de créer un comité est reportée. Alternativement, le Conseil d'administration désigne un ou deux administrateurs pour assurer la supervision et l'évaluation du travail sur la transparence économique et financière, en lien avec la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'administration évaluera d'ici deux ans si la création d'un Comité est nécessaire sur ce sujet.</p>
<p>28. Mettre en place des outils mesurant la transparence des informations diffusées par SMart selon trois critères : accessibilité, compréhensibilité, complétude</p>	<p><b>Recommandation retenue</b> ✓</p>
<p>29. Assurer la transparence économique et financière auprès des sociétaires prioritairement</p>	<p><b>Recommandation retenue</b> ✓</p>
<p>30. Créer une relation directe (mandat) entre le comité et le Conseil d'administration</p>	<p><b>Recommandation retenue</b> ✓ - cf. recommandation 27</p>
<p>31. Mettre sur pied un comité composé de sociétaires et de membres du Conseil d'administration</p>	<p><b>Recommandation rejetée</b> ✗ - cf. alternative à la recommandation 27</p>
<p>32. Mandater le comité pour une durée de 4 ans en croisement avec celui du Conseil d'administration</p>	<p><b>Recommandation rejetée</b> ✗ - cf. alternative à la recommandation 27</p>
<p>33. Proposer aux membres du comité d'intervenir bénévolement et de collaborer avec les employés permanents de SMart ou des experts</p>	<p><b>Recommandation rejetée</b> ✗ Sur l'idée d'un comité - cf. alternative à la recommandation 27</p> <p><b>Recommandation reportée</b> 🕒 Sur la question du bénévolat, le Conseil d'administration estime qu'une réflexion plus approfondie doit être menée sur la question de la rémunération des sociétaires dans le cadre de leur participation à des travaux d'intérêt collectif.</p>
<p>34. Fournir au comité, dès le premier jour de son mandat, un état des lieux</p>	<p><b>Recommandation retenue avec reformulation</b> ✓ Cet état des lieux n'est pas fourni au Comité mais aux deux administrateurs qui assureront la supervision et l'évaluation du travail sur la transparence économique - cf. recommandation 27</p>